



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LES-PORTES-EN-RE LE 21 SEPTEMBRE 2018

Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux des 18 mai, 15 juin et 27 juillet 2018.

Informations :

- Gendarmerie Nationale : prise de fonction d'un nouveau commandant pour le secteur de La Rochelle dont fait partie l'Île de Ré => action contre la délinquance et sur la circulation cycliste.

Affaires générales :

- ALSH – Convention d'objectifs et de financement – Prestation de service « extrascolaire » - Avenant n°1 : signature d'un avenant à la convention entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales 17 pour l'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) « Les Moussaillons du Pertuis ». Adoption à l'unanimité.
- Travaux du skate-park :
 - o Rapport du contrôleur technique : problème potentiel au niveau d'une fissure sur les anciens courts de tennis sur lesquels a été construit le skate-park.
 - o Etat récapitulatif du coût définitif : 94 k€ HT.
- Mairie – Détermination des travaux : 163 k€ inscrits au Budget Primitif 2018 ; seule la première phase de travaux (étude, accessibilité, mise aux normes par rapport aux obligations vis-à-vis des employés) pourra être faite avec cette enveloppe ; la deuxième phase de travaux (aménagement des locaux) nécessitera un budget complémentaire voté ultérieurement. Adoption à l'unanimité.
- Travaux de la salle des Marais de la Prée – Rapport du contrôleur technique : problème sur portes coupe-feu (certificat manquant).
- Demande de surclassement démographique de la commune au titre de son classement en station de tourisme : actuellement la commune des Portes-en-Ré est dans la catégorie des communes de 500 à 999 habitants ; avec le classement de tourisme elle peut demander au Préfet de Charente-Maritime de passer dans une catégorie supérieure tenant compte de la population moyenne à l'année (résidents secondaires, emplacements de camping...) => base démographique de 8 797 en moyenne. Adoption à l'unanimité.

Finances :

- Situation financière au 30/06/2018 : pas de remarque particulière ; 47 % des dépenses et 49 % des recettes de fonctionnement budgétisées pour l'année 2018 réalisées au 30 juin 2018 ; les pourcentages pour la section d'investissement n'ont pas été précisés.
- Budget global de la commune – Décision modificative n°2 : concerne le traitement comptable des comptes du camping lors de son passage en délégation de service public ; 227 k€ de recettes sont réintégrées au 1^{er} janvier 2018 dans les comptes de la commune (parallèlement au solde de l'emprunt bancaire). Adoption à l'unanimité.

- Impositions locales : information des services fiscaux sur les recettes.
- Taxe de séjour : modification à partir du 1^{er} janvier 2019 pour les établissements non-classés ou sans classement.
- Reprise du résultat 2017 - Affectation : modification de différents soldes suite à la reprise dans les comptes de la commune, au 1^{er} janvier 2018, des budgets annexes « Camping » et « Assainissement » ; l'excédent reporté en investissement se trouve être de 1 640 k€. Adoption à l'unanimité.
- Structure modulaire – Prolongation de la mise à disposition à l'association « Les Portes en Fête » - Autorisation de paiement par la Commune – Avenant n°1 à la convention : prolongation du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018 dans l'attente de la fin des travaux de la maison médicale ; 784 € pour les quatre mois. Adoption à l'unanimité.
- Association « Natdala » - Demande de prolongation d'utilisation de la salle des Marais de la Prée – Tarif 2018 - Actualisation : demande de prolongation de location pour un mois ; cette durée n'existe pas dans les tarifs votés. Adoption à l'unanimité d'un tarif de 60 € pour le mois d'octobre 2018.
- Association « Voces Latinas » - Demande d'utilisation d'une salle communale : une semaine en juillet 2019 pour un stage de chant ; adoption de principe sous réserve de disponibilité de la salle et en fonction des tarifs de location actualisés et votés ultérieurement.
- Horodateur de la Patache – Tarif 2018 - Actualisation : vote précédent de 25 € / jour en haute saison et 12 € / jour en basse saison ; oubli de changement du tarif par la Police Municipale en début de saison. Adoption à l'unanimité de l'actualisation du tarif 2018 suite à cet oubli.
- Remboursement de frais médicaux à Monsieur Jérémy VELGE : 25 € pour une visite médicale professionnelle obligatoire. Adoption à l'unanimité.
- Propriété Ilot du Haut des Treilles – Subvention du Conseil Départemental au titre de l'acquisition d'un bien immobilier pour créer une maison des associations et l'installation de certains services de la mairie : report.
- Maison de santé – Détermination des coûts pour la mise à disposition des locaux à des professionnels de la santé : dans les autres communes de l'île de Ré consultées la facturation se fait à prix coutant ; engagement d'une réflexion sur cette question et notamment sur la refacturation des consommations d'eau et d'électricité entre les différents professionnels pour un vote avant la fin de l'année 2018.
- SDEER 17 – Dossier EP286-1040 – Remplacement de la borne PR764 – Ruelle des Bergeronnettes : suite à un accident dont le responsable n'est pas identifié ; 1 225,56 € HT ; 100 % pour la commune ; inscription en section de fonctionnement. Adoption à l'unanimité.
- SDEER 17 – Dossier EP286-1004 – Remplacement de la borne PR349 – Rue de la Trompette : suite à un accident dont le responsable n'est pas identifié ; 1 143,95 € HT ; 100 % pour la commune ; inscription en section de fonctionnement. Adoption à l'unanimité.

Personnel :

- Police Municipale – Embauche d'un agent contractuel à compter du 01/11/2018 : appel à candidature dans le cadre de la réorganisation de la filière Police Municipale ; création, à compter du 1^{er} novembre 2018, pour un an, d'un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique à temps complet (notamment pour suppléer Monsieur VELGE durant sa formation de 6 mois). Adoption à l'unanimité.
- Convention ARTT –Secteur animation – Avenant – Avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Charente-Maritime : report.

- Mise en place du RIFSEEP – Avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Charente-Maritime : avis positif. Adoption à l'unanimité.
- Participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents - Avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Charente-Maritime : report.
- Participation à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime : adoption à l'unanimité.

DPU :

- Droit de préemption sur les fonds de commerce et les baux commerciaux : la Mairie n'a pas exercé son droit de préemption sur la cession du fonds de commerce (vente de vêtements) situé 8, rue Jean Monnet. Adoption à l'unanimité.

Questions diverses :

- L'obstacle au milieu du carrefour entre la rue de Trousse-Chemise et la rue de la Prée est-il conforme aux obligations légales ? Oui *a priori*. A confirmer.